

## Règlement intérieur de l'association Protox Paintball

Art 1 : L'association se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou dégradation de véhicule sur le parking ou dans l'enceinte du club.

Art 2 : L'association se réserve le droit d'entrée sur les terrains.

Art 3 : Les joueurs non membres de l'association désirant accéder au terrain devront remplir une décharge et prendre connaissance du présent règlement.

Art 4 : L'âge minimum pour jouer est de 18 ans révolus, les mineurs de plus de 16 ans seront acceptés uniquement avec une autorisation parentale.

Art 5 : **Respectez** le cadre, la propreté, les gens qui vous accueillent, ainsi que tout joueur.

Art 6 : Les joueurs s'engagent à respecter le matériel fourni par l'Association. Le matériel mis à disposition doit être rendu en état, toutes pièces endommagées ou perdues sera facturées.

Art 8 : Pas d'alcool dur sur le terrain et avant les parties. (40° vol.). Les personnes en état apparent d'ébriété se verront interdire l'accès ou expulser du site de jeu.

Art 9 : L'usage de **stupéfiant** est **INTERDIT**, expulsion du site en cas de prise confirmée.

Art 10 : Le port du masque est obligatoire sur le terrain. Ne jamais retirer son masque dans la zone de jeu, l'enlèvement du masque constitue une violation grave des règles de sécurité.

Art 11 : **Toujours** porter son bouchon de canon dans la Safe Zone.

Art 12 : Passage au chrony **obligatoire** (max 265Fps.) et utilisation de matériel aux normes CEE.

Art 13 : **Respectez les distances de tir**, à moins de 5 mètres, sortez le joueur à la voie.

Art 14 : Evitez l'overshooting au maximum.

Art 15 : Lorsque vous êtes touché, vous criez "**OUT**", et quittez la zone de jeu la main sur la tête par le chemin le plus court.

Art 16 : Ce n'est qu'un jeu, **FAIR-PLAY** et bonne humeur avant tout.

Art 17 : Pas de symbole guerrier ou xénophobe sur la tenue de jeu, sous peine d'exclusion.

Art 18 : Pas de cagoule, voile, filet faciaux ou autre dans la Safe Zone.

Art 19 : Ne jamais sortir du site de Protox Paintball avec un lanceur non démonter, **jamais de lanceur visible et en état de fonctionnement sur la voie publique**. Le lanceur ne doit jamais être transporté en état de fonctionnement.

Art 20 : Vous êtes dans un cadre naturel, ne tirez jamais sur les animaux.

Art 21 : **Toute violence verbale ou physique est interdite.**

Art 22 : Lorsque **vous êtes OUT**, vous **ne parlez pas** à vos coéquipiers et ne divulguez aucune position ou information.

Art 23 : Merci de ramasser vos déchets afin de toujours avoir un terrain propre .

Art 24 : L'utilisation du terrain est interdite en dehors des heures et des jours mentionnés dans l'article 25.

Art 25 : Les membres de l'association ont accès au terrain le mercredi samedi et dimanche de 9h à 19h.

Art 26 : Tout non respect des règles de sécurités ou infractions au règlement, peut entraîner la radiation définitive du club sans aucun remboursement possible.

**Je précise que nous sommes un club de loisir et ne faisons en aucun cas l'apologie de la guerre, de la violence et de la xénophobie.**

Le paintball est un sport-loisir en développement depuis près de 20 ans, en appliquant ces quelques règles de bienséance, nous pourrons continuer à pratiquer-développer notre hobby.

*Donnons-en une image positive.*

Ceci est en vue de pérenniser ce qui a été, est, et sera fait pour le plaisir de tous.

**La promotion du paintball est le but de l'association Protox Paintball**

Merci de votre lecture et bon jeu! 🤝

Pour Protox Paintball  
Le Président  
Grégory Piton

Le Président

Membre  
Merci de parapher chaque feuille et  
d'inclure la mention lu et approuvé avant  
de signer.

Nom :

Prénom :